

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 juillet 2016

Rapport au Parlement fédéral : Appui de la police fédérale aux zones locales dans le cadre du maintien de l'ordre public



La fonction d'appui aux zones locales dans le cadre du maintien de l'ordre public fait partie des missions fondamentales de la police fédérale et prend de plus en plus d'ampleur. La Cour des comptes a examiné si la police fédérale est un prestataire de services professionnel lors de l'exécution de cette mission fondamentale. Elle conclut que les objectifs sont clairs et cohérents, mais que les informations concernant leur réalisation font défaut. Les directeurs coordinateurs administratifs (DirCo) disposent de moyens et de pouvoirs limités. La police fédérale tente d'être un prestataire orienté client en matière d'appui, mais, dans la pratique, les zones doivent se contenter de l'appui qui peut leur être fourni. La police fédérale ne dispose pas de chiffres pour rendre compte de l'appui fourni.

La fonction d'appui aux zones dans le cadre du maintien de l'ordre public fait partie des missions fondamentales de la police fédérale. Elle gagne d'ailleurs en importance avec l'augmentation du nombre d'événements, le rayonnement international de Bruxelles et la menace terroriste persistante.

La Cour des comptes a examiné si la police fédérale est un prestataire de services professionnel en matière d'appui. Elle a analysé si elle organise l'appui de manière ciblée, si les tâches sont clairement réparties et bien coordonnées, si elle est orientée client et dispose d'instruments de gestion adéquats pour piloter cette mission.

L'audit a démontré que les objectifs de la police fédérale en matière d'appui sont clairs et cohérents, mais qu'aucune information n'est disponible sur leur réalisation. Les objectifs sont alignés sur ceux du plan national de sécurité (PNS) et des notes politiques du ministre de l'Intérieur. Cependant, une vision globale de la sécurité intégrale fait défaut.

Les directeurs coordinateurs administratifs de la police fédérale (DirCo) n'ont pas assez de moyens ni de pouvoirs pour remplir le rôle clé qu'ils devraient jouer dans leur arrondissement. Les DirCo devraient veiller à engager de manière optimale les polices de la route, des chemins de fer, des voies navigables et la police aéronautique dans le cadre de l'appui aux zones situées dans leur arrondissement, mais ils ne disposent d'aucune autorité hiérarchique sur ces services. Le fonctionnement journalier dépend surtout de leur pouvoir de persuasion. Par ailleurs, les avis divergent au sein de la police fédérale à propos de l'autorité des DirCo sur les entités déconcentrées du corps d'intervention (CIK) et l'unité centrale du corps d'intervention (Feres).

Le mécanisme de solidarité entre les zones de police (Hycap), qui est coordonné par la police fédérale, présente quelques lacunes. Certaines zones fournissent proportionnellement plus d'Hycap que d'autres. Les DirCo n'ont pas le pouvoir d'imposer l'engagement à une zone qui

refuse de fournir de l'Hycap. Ils ne peuvent pas non plus imposer l'uniformité entre les zones en matière de niveau d'entraînement et d'équipement.

La police fédérale s'efforce d'être un prestataire de services orienté client. Néanmoins, la fonction d'appui est encore en grande partie guidée par l'offre et les zones doivent se contenter de l'appui qui peut être apporté. Les limites sont dues non seulement aux économies, mais aussi à la structure et à la culture organisationnelles au sein même de la police fédérale. Les grandes zones investissent elles-mêmes dans des moyens spécialisés, ce qui entraîne une diversité dans le matériel, l'équipement et les procédures.

Les demandes d'appui ne reposent pas toujours sur une analyse des risques approfondie. La police fédérale se prononce rarement sur l'opportunité de l'appui. Elle s'efforce, en concertation avec les zones, de répondre un maximum aux demandes.

Comme la loi relative à la police payante (qui prévoit que les organisateurs d'événements paient l'appui demandé) n'est pas appliquée, toutes les missions d'appui effectuées dans le cadre du maintien de l'ordre public le sont gratuitement.

Étant donné que l'appui est une des missions fondamentales de la police fédérale, celle-ci devrait disposer de chiffres pour en rendre compte. Bien que la police fédérale en reconnaisse l'importance, il manque une vue d'ensemble du coût de l'appui.

La Cour des comptes recommande de développer des instruments de gestion pour assurer le suivi de l'appui, de définir plus précisément les compétences relatives à l'engagement de l'appui et de fixer des normes guidant la décision d'octroyer ou non l'appui. Elle recommande également de mener une réflexion sur les missions fondamentales de la police fédérale et sur la norme de financement des zones locales.

La police fédérale adhère aux conclusions et recommandations de la Cour. Le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur s'y rallie dans une large mesure également. Il entend revoir en profondeur et réformer la capacité mobilisable générale et les mécanismes de solidarité au sein de la police intégrée de manière à pouvoir garantir à l'avenir une capacité opérationnelle accrue et de meilleure qualité.

Information pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Appui de la police fédérale aux zones locales dans le cadre du maintien de l'ordre public* a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué de presse sont disponibles sur le site internet de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).